

REUNION BE VENDREDI 01 OCTOBRE 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne-Charlotte, SAEZ Eric

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- | | |
|---|----------|
| 1. Mission Evaluation JOP Tokyo | 1 |
| 2. Validation du questionnaire Comités départementaux | 2 |
| 3. Convention SHN | 2 |
| 4. Gala FFTRI / Tri Awards Ceremony 2021 | 2 |
| 5. Montées / descentes D1, D2 | 3 |
| 6. AG World Triathlon : Comité des Athlètes de World Triathlon - Yannick Bourseaux | 4 |

1. Mission Evaluation JOP Tokyo

Le Président Cédric GOSSE propose aux membres du BE de lancer une mission d'évaluation interne à la fédération. Elle visera à produire un rapport qui aura pour objectif d'expertiser l'action fédérale mise en œuvre à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Cette mission serait menée de manière complémentaire par deux acteurs : la direction technique nationale et un groupe d'élus. Un rapport commun aux deux acteurs sera remis au président et au directeur technique national au plus tard le 20 décembre 2021.

Le BE souligne l'importance du caractère indépendant de cette analyse et préconise que le rapport final comporte une annexe reprenant les réflexions qui n'ont pas été retenues d'un commun accord entre les deux acteurs.

Les membres du BE valident à l'unanimité la mise en place de la mission d'évaluation interne proposée.

2. Validation du questionnaire Comités départementaux

Le BE a pris connaissance du questionnaire créé par la Commission des Comités Départementaux (CCD - Pôle Territoires) à destination des comités départementaux (CD). Ce questionnaire vise à mieux connaître le fonctionnement actuel des comités départementaux.

Le BE invite la CCD à intégrer dans la version finale les remarques faites sur le document de travail.

Il est rappelé en parallèle que le Règlement Intérieur de la F.F.TRI. (1.2.1) précise que la L.R.TRI. délègue aux Comités Départementaux de son territoire reconnus par la F.F.TRI., tout ou partie de son pouvoir dans le cadre d'une convention précisant les termes de cette délégation.

Le président précise que dans la cadre de l'action menée le premier interlocuteur fédéral doit être le président de ligue. Il est convenu que les présidents de ligues seront informés qu'une enquête sera menée auprès de leurs CD et qu'ils seront destinataires des résultats de cette enquête.

3. Convention SHN

Dans le cadre de la rédaction de la convention des sportifs de haut-niveau (CSHN) pour 2022, le BE est amené à se positionner sur l'utilisation de l'espace A1, propriété fédérale, sur les triffonctions de l'Équipe de France.

Le précédent BE avait renouvelé pour 2020 la position prise en 2019. Celle-ci prévoyait la mise à disposition, au 1er novembre de l'année, pour la saison suivante, de l'espace A1 au profit de l'athlète dans l'hypothèse où aucun partenaire commercial fédéral n'aurait été trouvé.

S'agissant de l'utilisation de cet espace pour l'année 2022, le bureau exécutif examine les différentes options offertes au vu des possibilités réelles de partenariat en cours de discussion et de la nécessité d'informer au plus vite des athlètes concernés et leur club de la décision prise.

Après débat, les membres du BE décident que la F.F.TRI. conservera cet espace pour la saison 2022 (au-delà de la date du 1^{er} novembre 2021), quand bien même aucun partenariat commercial pour l'utilisation de l'espace A1 n'aurait été signé à cette date.

Les membres du BE valident cette proposition à la majorité (6 votes "pour", 1 vote "contre", 1 abstention).

Les athlètes de l'équipe de France et leur club seront informés au plus vite de cette décision.

4. Gala FFTRI / Tri Awards Ceremony 2021

Le BE est consulté sur le soutien financier sollicité par l'organisateur du projet "Gala F.F.TRI. - Tri Awards Ceremony 2021".

Cette manifestation proposée par un opérateur privé est planifiée pour décembre 2021.

Son objectif est de remettre des prix et de célébrer les performances des triathlètes ayant réalisé des performances en 2021.

Au regard du coût du partenariat, s'élevant à 40 000 euros pour le naming de l'événement et des frais annexes liés aux déplacements et différents frais logistiques, le BE estime qu'il n'est pas opportun d'y participer.

Il lui semble plus pertinent de profiter du rassemblement des Équipes de France au Pôle de Boulouris en janvier 2022 pour organiser une rencontre interne aux acteurs de la FFTRI rassemblant les athlètes, les élus du CA, les présidents de Ligues Régionales, les chargés de mission et les présidents de commissions. En mettant à l'ordre du jour un programme de réunions. Et une célébration des performances des triathlètes à cette occasion.

Les membres du BE valident cette décision à l'unanimité.

5. Montées / descentes D1, D2

Au regard de certains vices de procédure administrative, le BE décide de réviser sa décision du 20 mai 2021 relative à la modification des règles des montées/descentes pour la saison à venir.

Après analyse de la situation, le BE décide pour la saison 2022 :

- à l'issue du classement général 2021 de la Division 2, de procéder à la montée en Division 1 des 3 clubs les mieux classés ;
- à l'issue du classement général 2021 de Division 3, de procéder à la montée en Division 2 des 3 clubs les mieux classés ;
- de supprimer les descentes en division inférieure : la régulation se fera via les clubs se désistant, ce qui ne conduira à aucun repêchage.

Dans le cadre du travail d'élaboration de la réglementation des épreuves nationales pour 2022, la CNS définira les règles des montées/descentes 2022/2023/2024 des divisions concernées et l'éventuelle limitation des possibilités d'accueil des athlètes supplémentaires en fonction des sites de course afin de maintenir une sécurité optimale pour ces derniers.

Les membres du BE valident cette décision à l'unanimité.

Au regard d'intérêts personnels associatifs, Madame Joëlle DESMET et Messieurs Christophe LEGRAND et Didier SERRANO n'ont pas participé à ce vote.

6. AG World Triathlon : Comité des Athlètes de World Triathlon - Yannick Bourseaux

Yannick Bourseaux a transmis sa candidature à l'élection prochaine au Comité des athlètes de la World Triathlon. Elle doit être entérinée par le BE et présentée à la WT avant le 7 octobre 2021.

Les membres du BE valident cette candidature à l'unanimité.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général